

Structure de fonctionnement entre l'AÉCO, l'AFOCSC et le CODEC

A. Partenaires de l'Éducation catholique de langue française

1) a) AECO (Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario)

L'AECO est l'association réunissant les évêques catholiques appelés au service de la population catholique ontarienne. De par sa nature, l'AECO s'intéresse aux questions de conscience. Elle a donc comme mandat d'enseigner la doctrine de l'Église et d'informer les fidèles de la position de l'Église sur les questions qui touchent à la morale dans toutes les sphères de la vie. Conformément à ses statuts, l'AECO a la charge d'élaborer et de coordonner une pastorale d'ensemble pour toutes les églises particulières de la province.

Elle nomme l'évêque répondant pour l'éducation catholique de langue française en Ontario qui siège aussi au conseil d'administration de la Table scolaire de l'OPÉCO.

b) OPECO (Office provincial de l'éducation catholique de l'Ontario)

L'OPECO a pour mandat de répondre aux besoins de l'Église franco-ontarienne en favorisant la croissance de la foi des jeunes et des adultes. Il répond aux besoins concrets de l'Église franco-ontarienne, aux paramètres donnés par les évêques et aux données ecclésiales établies par l'Église universelle dans sa législation.

i) Comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française

Composé de l'Évêque répondant, de la direction de l'AFOCSC, deux membres du CODEC et d'un membre de la Table scolaire. La direction de l'OPÉCO agit à titre de secrétaire générale qui convoque les réunions, établit les agendas et assure le suivi et rédige le procès-verbal. Seuls l'évêque répondant, la direction de l'AFOCSC, les membres du CODEC et le membre de la Table scolaire ont voix active. Les décisions peuvent être prises par consensus.

- Mandat :**

- ✓ assurer que le caractère distinct de l'éducation catholique imprègne tous les aspects de nos programmes d'études et toutes les dimensions du processus éducatif;
- ✓ promouvoir une meilleure connaissance du projet de l'éducation catholique de langue française à la grandeur de la province;
- ✓ mettre en œuvre la mission et la vision de l'école catholique de langue française;
- ✓ veille à ce qu'il y ait un alignement et une collaboration entre l'AÉCO, l'AFOCSC et le CODEC;
- ✓ établir les grandes orientations au niveau de l'éducation catholique de langue française;

- ✓ exercer collectivement certaines responsabilités de façon à maximiser les efforts et les résultats
- ✓ préparer les ordres du jour des rencontres AECO/AFOCSC/CODEC

ii) La table scolaire

Les 8 surintendant/e/s ou directions responsables du dossier de catholicité des CSCLF et la direction de l'OPÉCO forment la table scolaire. Le/la gestionnaire de projets participe à ces réunions et agit à titre de secrétaire général qui convoque les réunions, établit les agendas et assure le suivi et le rédige le procès-verbal.

Elle est responsable d'/de:

- ✓ Concrétiser les grandes orientations venant du conseil exécutif de l'éducation catholique de langue française;
- ✓ Identifier les besoins des conseils scolaires en ce qui a trait aux quatre champs des responsabilités des conseils scolaires en consultation avec les réseaux virtuels de responsables de dossiers reliés à la catholicité (p.ex. animateurs pastoraux, enseignants responsables de l'enseignement religieux, etc.)
- ✓ Faire compte-rendu au comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française en ce qui a trait aux projets à réaliser à court terme et à long terme;
- ✓ Assurer la réalisation efficace de divers types de projets conjoints dans le but d'éviter des dédoublements;
- ✓ Déterminer les équipes de travail à mettre sur pied;
- ✓ Établir des réseaux virtuels des regroupements responsables dans le but d'encourager le dialogue, le partage, l'effort collectif et la collaboration.

N.B Chaque membre a la responsabilité de communiquer au sein de son équipe conseil les priorités de la Table scolaire, les projets provinciaux en voie de réalisation ainsi que les ressources disponibles et les séances de formation offertes.

2) a) CSCLF (Conseils scolaires catholiques de langue française)

Les CSCLF assurent le fonctionnement des écoles catholiques de langue française de l'Ontario financées à même les deniers publics. Ils administrent le financement qu'ils reçoivent de la province et qui est destiné à leurs écoles. Chaque CSCLF nomme un/e représentant/e qui siège à l'AFOCSC. Chaque CSCLF nomme un directeur ou une directrice de l'éducation qui siège au CODEC.

b) AFOCSC (Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques)

Sa raison d'être est d'agir en tant que porte parole des conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario. Au service de ses membres, l'AFOCSC défend leurs intérêts et promeut l'éducation catholique en langue française auprès de la communauté ontarienne et des gouvernements. Il nomme le directeur ou la

directrice de l'AFOCSC qui siège au comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française.

c) CODEC (Conseil ontarien des directeurs d'éducation catholique)

- Le CODEC est un groupe de travail permettant aux directrices et aux directeurs de l'éducation des conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario, réunis en une alliance, de travailler ensemble afin d'assurer la croissance du système d'éducation catholique de langue française en Ontario.
- Il nomme trois directions d'éducation à siéger au comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française. (Un/e du nord de la province, un/e du sud et un/e de l'est).

B. Rôle et responsabilité des différents partenaires responsables de l'Éducation catholique de langue française

1) OPECO (Office provincial de l'éducation catholique de l'Ontario)

a) Comité aviseur

Comité dont les membres ayant acquis une bonne expérience dans le milieu diocésain et/ou le milieu scolaire, conseillent et soutiennent la direction de l'OPÉCO dans son travail. Ils peuvent l'accompagner lors de certaines rencontres lorsque nécessaire.

b) Direction de l'OPÉCO

- Assure par son rôle de leadership, la direction de l'OPECO le lien entre l'AECO et les organismes responsables de l'éducation de la foi (ex. : AFOCSC, CODEC, MÉO, etc.);
- Assure le suivi aux décisions des évêques de l'AECO, en éducation de la foi
- Supervise et rédige les orientations de l'AECO qui sont sous la responsabilité de l'OPECO.
- Assure la mise en œuvre des orientations et de la planification stratégique de l'OPÉCO
- Aide les évêques à coordonner leurs activités dans la province et à mieux connaître les activités et les enjeux actuels dans le domaine de l'éducation de la foi et à assurer l'exactitude de la doctrine de l'Église qui est présentée;
- Facilite la concertation avec les deux tables de l'OPÉCO : la table scolaire et la table diocésaine;
- Assure la coordination de la table diocésaine.
- Fait le lien entre la table scolaire, la table diocésaine et l'AECO;
- Fournit l'appui dans les projets qui ont trait à la réalisation des divers mandats de ces deux tables et voir à la publication de documents d'orientation;
- Réunit les conseillers pédagogiques en éducation de la foi au moins deux fois par année dans le but d'assurer une formation continue et les tenir au courant des documents et dossiers pertinents à leurs fonctions;

- Demeure en contact avec eux tout au long de l'année pour les soutenir dans leurs projets;
- Collabore à la gestion et à la planification de la table scolaire.
- Planifie et coordonne :
 - les rencontres des responsables de l'éducation de la foi catholique en milieu diocésain, pour les appuyer dans la réalisation de leurs divers mandats;
 - les rencontres biannuelles des personnes à la direction d'éducation, à la présidence de l'AFOCSC et des conseils scolaires catholiques de langue française de l'Ontario.
- Suggère des projets au comité de consultation
- Soumet à l'évêque répondant une liste d'auteurs et d'éditeurs pour son approbation
- Assure que les personnes qui élaborent des documents de références ou du matériel pédagogique soient dûment qualifiés en théorie quand vient le temps de produire des documents de références ou du matériel pédagogiques;
- Assure l'administration du budget et la production des états financiers.
- Facilite la concertation avec les partenaires : le secrétaire général de l'AÉCO, la Direction ICE, l'AFOCSC, le CODEC et le MEO.
- Facilite la concertation entre l'AÉCO et les organismes provinciaux responsables de l'éducation catholique.
- Développe des stratégies pour impliquer tous les partenaires en éducation catholique de langue française.

c) Gestionnaire de projet

Le gestionnaire de projets est supervisé par la direction de l'OPECO

- Soumet son plan annuel ainsi qu'un rapport financier annuel à la direction de l'OPECO
- Est responsable des équipes de travail de mise en œuvre de projets qui découlent des priorités ciblées par la Table scolaire
- Met sur pied des équipes de travail formées de conseillères/ers pédagogiques et/ou d'enseignant(e)s provenant des huit conseils
- Agit comme agent de liaison avec d'autres organismes pour la réalisation des projets ex : le CFORP, les maisons d'éditions, le secrétaire général de l'ACEO, la Direction de ICE, l'AGEFO, l'ADFO, l'AEFO, la FESFO, l'AFOCSC, le CODEC, Parents-Partenaires en éducation.
- Assure un partage de l'information et de ressources disponibles entre tous les membres de la Table scolaire.
- Suggère des projets à la direction de l'OPECO

C . Les comités de mise en œuvre des projets (à déterminer selon les priorités)